

une liste de souscriptions devant rester ouverte jusqu'à ce qu'elle ait atteint le chiffre de \$80,000 pour la création d'une chaire d'anatomie pathologique et d'une chaire de physiologie expérimentale.

Il est vrai que vous avez nommé pour donner le cours d'anatomie pathologique un confrère de haute capacité. Mais, l'Université a besoin davantage. Pour nous, cette chaire sera fondée quand vous donnerez à un pathologiste un salaire qui lui permettra de se livrer uniquement à ses travaux de laboratoires. Ce n'est qu'alors qu'il remplira avec une véritable compétence ses fonctions de professeur à l'Université et de pathologiste à l'hôpital ; qu'il aura l'autorité nécessaire pour juger sans conteste la valeur des diagnostics faits par les médecins des hôpitaux, leur permettant ainsi d'avancer sûrement dans la science difficile du diagnostic et de la pathogénie.

Le choix des moyens à prendre pour arriver à lui payer ce salaire n'est pas sans offrir de difficultés.

Il paraît rationnel et simple qu'il suffirait de travailler trois à cinq ans et plus jusqu'à ce que nous ayons formé un capital dont le revenu nous donnerait le salaire demandé.

Nous penserions ainsi si l'entreprise était l'œuvre de cinq ou six personnes, parce que le patriotisme, l'amour de la science peuvent, à quelques âmes d'élite, conserver l'ardeur et donner la persévérance nécessaires pour l'accomplissement d'un travail gratuit de quelques années. Mais comme ces personnes sont rares et qu'il faut nécessairement, pour la réussite de l'entreprise, la coopération du plus grand nombre des médecins, il importe de créer chez eux de l'enthousiasme, de stimuler leur zèle par quelque chose de tangible et même, s'il est possible, de les intéresser personnellement.

Nous croyons que la présence au milieu de nous d'un savant français produirait ce résultat ; elle augmenterait le prestige de l'Université et, en attirant l'attention du public, rendrait plus facile et plus efficace l'appel que nous lui ferions.